

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU

COLLEGE COMMUNAL

SEANCE DU 10 février 2020

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismail KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE, Mireille HABETS
Myriam ABAD-PERICK
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

**objet : ORDONNANCE DE POLICE – FOOD TRUCK PLACE MOSTY –
MODIFICATION.**

LE COLLEGE,

Vu la loi et le règlement général relatifs à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment l'article 130bis ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu sa délibération du 9 octobre 2019 autorisant le food truck de Monsieur PONENTE à s'installer place Mosty, chaque lundi de 18h à 22h, du 21 octobre 2019 au 21 avril 2020 ;

Considérant que Monsieur Joseph PONENTE souhaite continuer à vendre des brioches hongroises, des paninis et variétés italiennes sur la place Mosty à SAIVE en modifiant la tranche horaire, à savoir : de 17h à 20h30 ;

Considérant que rien ne s'oppose à sa demande mais qu'il convient de préserver la sécurité des usagers ;

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : Le food truck de Monsieur PONENTE pourra être installé place Mosty, sur 10 mètres, chaque lundi de 17h à 20h30 et ce, du 17 février 2020 au 31 août 2020 (à l'exception du lundi de la fête à Saive, à savoir le 6 juillet 2020).

Article 2 : La présente mesure sera portée à la connaissance des usagers par la mise en place d'une signalisation apposée conformément à la circulaire ministérielle précitée.

Article 3 : Les contrevenants à la présente ordonnance sont passibles de peines de police.

Délibération du Collège communal
en date du 10 février 2020

Suite – objet : **ORDONNANCE DE POLICE – FOOD TRUCK PLACE MOSTY –
MODIFICATION.**

Article 4 : La présente ordonnance annule et remplace celle du 9 octobre 2019 et sera transmise pour information au SRI, à la Croix-Rouge, au dirigeant de la Police locale de Blegny et service des Travaux pour suite utile.

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

La Directrice générale,



PAR LE COLLEGE,

Pour extrait conforme,



Le Président,
(s) Marc BOLLAND

Le Bourgmestre,

